

HÔTEL DE VILLE

Police Municipale
N° tél. : 01.69.49.77.66
N/Réf. : PF/EF/rl

ARRÊTE N° 2010/383 (Série A)

OBJET : ARRÊTÉ MUNICIPAL INSTAURANT UN ARRÊT DE BUS RUE DE CONCY.

Le MAIRE de la commune d'YERRES,
VU le Code des Collectivités Territoriales, articles L.2212-2/1°, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4 et L.2213-5,
VU le Code de la route,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,
VU l'arrêté interministériel du 7 juin 1977, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
VU l'arrêté interministériel du 13 novembre 1998 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
VU l'arrêté du 16 mai 2001 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

CONSIDÉRANT que la refonte de la ligne « F » de bus de transport en commun implique des aménagements de voirie, et notamment des arrêts de bus.

ARRÊTE

Article 1 : Un arrêt de bus est créé entre la rue du Clos Fontanges et le n°65/67 rue de Concy.

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des usagers par une signalisation au sol, ainsi que des panneaux réglementaires, mis en place par les Services Techniques de la ville.

Article 3 : Les véhicules en infraction pourront être remisés en fourrière par la Police Municipale, ou la Police Nationale.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police de MONTGERON, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRUNOY, Monsieur le Responsable de la Police Municipale de la ville d'Yerres, Monsieur le Directeur des Services Techniques de la ville d'Yerres sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du centre de secours pour information ainsi qu'aux Sociétés de Transport concernées.

Fait à YERRES, le 17 août 2010.



Pour le Député/maire,
L'Adjoint délégué

Paule Fontanieu
Paule FONTANIEU

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98